

Epreuve : 101 Matière : 0468 Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

La disparition des langues

Le paysage linguistique mondial contemporain, du fait de la grande diversité des langues parlées et de certaines dynamiques régionales, un problème à ce jour irrésolu : la mondialisation (et la place que l'anglais occupe dans celle-ci) peut-elle s'accommoder de la variété linguistique, et avec elle, de la variété culturelle ?

Le constat d'une tendance à la disparition des langues minoritaires semble d'abord orienter vers une réponse négative : mondialisation et diversité linguistique ne seraient pas compatibles. Mais même en acceptant cette orientation (qui doit être questionnée plus finement), le nœud de l'interrogation autour de la disparition des langues reste le suivant : cette disparition constitue-t-elle une dynamique linguistique à décrypter et analyser ou un phénomène dangereux, qui serait à combattre ?

Pour tenter de répondre à cette interrogation, il s'agira d'abord de s'intéresser aux processus qui mènent à la disparition des langues, afin de s'attarder ensuite sur la nécessité ou non à agir en vue de la sauvegarde de celles-ci.

Dans un article de 2018 de la Revue française de linguistique appliquée, H. Adami s'intéresse aux processus menant à la domination linguistique de l'anglais, et anticipe le maintien, voire le renforcement de celle-ci. Au XXI^e siècle, la question de l'évolution et de la disparition des langues est en effet très généralement pensée dans son rapport avec la position hégémonique de l'anglais: plus une langue occupe de place, moins il y en aurait pour les autres. Un article de l'Express datant de 2000 annonçait que d'ici la fin du siècle, 50% des langues actuelles auraient disparu. Ce chiffre se retrouve presque à l'identique dans un article publié par K. Philippe quinze ans plus tard, cette fois dans une revue scientifique. Cette dynamique qui implique que les situations de domination linguistique provoquent ou du moins accentuent l'affaiblissement des autres langues est à mettre en rapport avec les chiffres de 2018 de la base de données de l'encyclopédie l'Ethnologue: dans toutes les catégories de mesure de la présence des langues, on retrouve en tête la même dizaine de langues (dont l'anglais, le chinois, l'hindi et l'espagnol). L'omniprésence de ces langues et la tendance prospective à une accélération de la disparition des langues laisse supposer, comme l'affirme C. Hagège, une corrélation entre ces deux phénomènes.

En effet, historiquement, les langues dominantes sont aussi les « langues prédatrices », comme le rappelle D. Simonnet dans son article de 2000: ce sont les langues de la colonisation. C'est d'ailleurs sans surprise qu'on retrouve ces langues en tête du classement relayé par A. Hammond sur son blog « appendre les langues » dans la catégorie de la présence comme « langue officielle ». Ce procédé d'institutionnalisation de la langue

des colons correspond à un des trois modes de disparition des langues identifiés par L.-J. Calvet et rapportés par K. Philpote: le «remplacement». Un mode plus violent et parfois lié à la colonisation (dans le cas d'un projet génocidaire) est celui de l'«extinction» de la langue (qui implique l'extinction des populations et traces de celles-ci). Selon B. Gilman dans son article de 1916 sur le «nationalisme régional», les procédés de «remplacement» linguistiques conduisent au sentiment d'avoir été «méprisé», d'avoir été «victime» de l'État, selon de l'occupant ou selon de son propre pays.

Cependant, bien que l'imposition (par la force, qu'elle soit armée ou non) d'un autre système linguistique soit souvent perçue comme la cause principale de la disparition des langues, elle n'en est pas la seule. Dominique Simonnet, dans son article de l'Express (2000) donne l'exemple des Gaulois, dont l'aristocratie aurait choisie la romanisation, et avec elle, le latin. Ce choix est bien sûr motivé par des enjeux politiques et économiques, mais ne relève pas des mêmes dynamiques que la colonisation ou l'interdiction des langues régionales. Le mécanisme identifié pour les Gaulois est comparable à celui qui informe le développement de la langue française dans certains pays d'Afrique. Comme le montrent de 2013 publiés par l'organisation mondiale de la francophonie, le profil de francophone africain est celui du jeune homme éduqué de classe moyenne. Tout comme le latin était un signe de distinction pour les Gaulois, le français en devient un dans certains pays d'Afrique et mène à des dynamiques de sélection de la langue la plus utile, généralement aux dépens d'une langue minoritaire.

Le constat de la disparition de nombreuses langues est inévitable, et la projection d'une tendance à ce que ces disparitions augmentent est généralement acceptée. L'un des discours dominants face à cet état de lieux est celui d'un risque d'appauvrissement de l'humain par la restriction de la variété des perceptions du monde.

Cette conception n'est pas nouvelle, et comme le rappelle Humboldt, elle s'inscrit dans un modèle théorique qui fait de la langue le composant central de l'identité d'une communauté, et plus encore d'une nation. Claude Hagège, en publiant en 2000 son ouvrage Halte à la mort des langues, s'inscrit explicitement dans cette lignée qui fait des langues les véhicules de la culture, ou plus précisément de la diversité des cultures. C'est en suivant ce modèle que l'on comprend pourquoi, selon le terme de H. Adami, l'idée d'une langue unique constituerait pour certains un « canchamar », signifiant la victoire d'une culture et d'une pensée uniques.

Face à cela, plusieurs procédés sont envisagés pour sauver les langues de leur disparition et ce faisant préserver la diversité humaine. H. Adami rappelle dans son article de 2018 les efforts entrepris depuis 1990-92 par l'Union européenne pour favoriser et valoriser la diversité linguistique, ainsi que ceux de la France, cherchant à revitaliser les langues régionales. K. Philippe insiste aussi, dans la lignée de C. Hagège, sur la responsabilité des linguistes dans la préservation des langues : faire parler les derniers locuteurs, écrire, grammatiser et lexicaliser sont autant d'outils pouvant éviter une disparition complète, même au risque d'une certaine « folklorisation » des langues.

Sans pour autant rejeter absolument la pertinence de ces outils de préservation, N. Journet propose dans un article publié dans Les clés du langage de décentrer la question généralement posée : non plus comment sauver les langues, mais faut-il les sauver ? La critique avancée par le linguiste repose sur plusieurs constats : entre 2000 et 2015, malgré la mort annoncée des langues en grand nombre, celles-ci ont augmenté. Plus important encore, les langues n'avaient selon lui de « droit à exister » si les locuteurs n'ont plus d'intérêt à utiliser une langue, celle-ci n'a plus de raison d'être.